

Toulouse, le 10 juin 2016

La Rectrice de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
des lycées professionnels et sections  
d'enseignement professionnel publics et privés  
sous contrat

**Objet : Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) en baccalauréat  
professionnel  
Positionnement réglementaire**

**Rectorat**

Inspection de l'Education  
Nationale

Affaire suivie par  
Valérie Caprin, IEN ET STI  
Mickaël Duchiron, IEN ET Eco-  
Gestion  
Gilles Lérans, IEN FC

Téléphone  
05 36 25 71 88

Courriel  
[valerie.caprin@ac-toulouse.fr](mailto:valerie.caprin@ac-toulouse.fr)  
[mickael.duchiron@ac-toulouse.fr](mailto:mickael.duchiron@ac-toulouse.fr)  
[gilles.lerans@ac-toulouse.fr](mailto:gilles.lerans@ac-toulouse.fr)

75 rue Saint-Roch  
CS 87703  
31077 Toulouse cedex 4

**LES PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

Le principe de la formation professionnelle est d'être basé sur une pédagogie qui allie périodes de formation dans le lycée et périodes de formation dans l'entreprise. Afin d'accorder à la première période de formation en milieu professionnel l'attention qu'elle mérite et favoriser son bon déroulement, une préparation à l'arrivée en milieu professionnel devra être organisée par l'équipe pédagogique dès la rentrée 2016. La durée de la formation en milieu professionnel sur le cycle de 3 ans est fixée à 22 semaines dont un tiers au maximum dans le cadre d'une mobilité européenne.

**LE POSITIONNEMENT REGLEMENTAIRE**

La fluidité des parcours de formation permet à des élèves d'intégrer la classe de première ou de terminale professionnelle après positionnement pédagogique. L'équipe éducative devra proposer une organisation pédagogique adaptée prenant appui sur des cycles de formation à durée variable et des séquences de formation plus individualisées.

Le dossier de positionnement doit indiquer les aménagements pédagogiques envisagés en veillant à ce que la durée proposée des PFMP soit conforme à la réglementation du diplôme et permettent l'acquisition des compétences professionnelles. J'attire votre attention sur l'importance d'établir cette demande de positionnement dans le mois qui suit l'entrée en formation de l'élève.

Vous trouverez ci-joint une note de cadrage du collège des IEN ET-EG (disponible sur Cèdre) explicitant le cadre réglementaire lié au PFMP ainsi qu'au positionnement pédagogique et précisant les conditions de dérogation à la durée des PFMP.

Les inspecteurs se tiennent à votre disposition pour répondre aux éventuelles interrogations.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à l'application de la réglementation.

